



### EN BREF :

- État de la situation : conditions climatiques des derniers jours.
- Cécidomyie du chou-fleur : captures variant d'un site à l'autre et dommages observés; présence confirmée au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Chenilles défoliatrices : présence de fausse-arpenteuse du chou dans des champs de Lanaudière et de la Montérégie-Ouest.
- Autres insectes : traitements nécessaires à certains endroits contre les altises, la mouche du chou, les pucerons, la punaise terne et les thrips.
- Nervation noire : progression dans les Basses-Laurentides et Lanaudière et nouveaux cas dans la région de la Capitale-Nationale.
- Scérotiniose : maladie maintenant présente dans les Basses-Laurentides et dans la région de la Capitale-Nationale.
- Fusariose vasculaire : nouveaux cas dans les Basses-Laurentides, Lanaudière et Montérégie-Ouest.
- Mildiou et taches alternariennes : légère évolution de ces maladies dans certains secteurs.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Les orages dispersés des derniers jours ont apporté des précipitations fort variables d'un secteur à l'autre. Dans certains secteurs, les plantes sont toujours en état de stress hydrique et les avis d'irrigation sont maintenus alors que d'autres ont reçu des quantités d'eau appréciables. À quelques endroits, de la grêle est même tombée. Heureusement, les crucifères cultivées ne semblent pas avoir subi trop de dommages. Des fongicides ont parfois été appliqués pour protéger les plantes légèrement abîmées pour éviter que les pathogènes pénètrent dans les portes d'entrée laissées par les blessures faites par la grêle.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Cette semaine, le nombre de captures de cécidomyie du chou-fleur dans les champs de crucifères suivis à l'aide des pièges à phéromone pour le réseau est généralement stable ou en diminution. Des interventions sont en cours dans les champs où l'insecte a été dépisté. Malgré la présence de pièges, on observe des dommages dans certains champs où les captures ont été importantes ou aux endroits où les traitements n'ont pu être faits rapidement suite aux captures.

De plus, on retrouve maintenant de la cécidomyie du chou-fleur dans un nouveau secteur, soit celui du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le dépistage de la cécidomyie du chou-fleur ne peut se faire qu'avec les pièges à phéromone. Pour vous les procurer, contactez Distributions SOLIDA à Saint-Ferréol-les-Neiges près de Québec (téléphone : 418 826-0900, télécopieur : 418 826-0901, courriel : [info@solida.ca](mailto:info@solida.ca)). Pour obtenir certaines informations sur le piégeage de la cécidomyie du chou-fleur, consultez le bulletin d'information No 01 du 24 avril 2006 disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru06.pdf>.

Le dépistage régulier de la cécidomyie du chou-fleur à raison de deux fois par semaine vous permettra de savoir si l'insecte est présent, le moment de son arrivée et la pression de la population des mâles adultes dans la zone du champ où le piège est installé. Ces informations vous serviront pour déterminer quand et avec quel insecticide intervenir pour protéger vos crucifères des dégâts d'alimentation des larves de cécidomyie du chou-fleur. Référez-vous à l'avertissement No 06 du 9 juin dernier (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06cru11.pdf>) pour en savoir plus sur la stratégie d'intervention à adopter ainsi qu'au bulletin d'information No 01 du 3 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>) pour connaître la liste des insecticides homologués contre la cécidomyie du chou-fleur dans différentes crucifères. Rappelez-vous qu'il faut intervenir rapidement s'il y a présence de cécidomyie du chou-fleur dans les pièges à phéromone. En effet, l'adulte ne vit que de 1 à 4 jours et que déjà 3 jours après la ponte, les larves commencent à éclore pour s'alimenter sur les points de croissance des crucifères pour une période variant de 7 à 21 jours selon la température avant de puper au sol pendant 2 semaines.

Lorsque la récolte est terminée, déchiquetez sans tarder les résidus de culture de crucifères laissés au champ pour éviter que la cécidomyie du chou-fleur se multiplie sur les pousses secondaires pouvant se développer à partir de ces résidus.

## CHENILLES DÉFOLIATRICES

La fausse-arpenreuse du chou est présente dans certains champs de crucifères de Lanaudière et de la Montérégie-Ouest. Des traitements sont faits pour la réprimer ainsi que pour éliminer les larves de la fausse-teigne des crucifères et celles de la piéride du chou. Le contrôle des chenilles défoliatrices est toujours satisfaisant.

Pour obtenir la liste des insecticides homologués contre les chenilles défoliatrices s'attaquant aux crucifères, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 01 du 3 août 2011 disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>.

## AUTRES INSECTES

Aux endroits où les seuils d'intervention sont atteints ou lorsque la situation l'exige (ex. : jeunes crucifères, type de crucifères plus sensible, insecte particulièrement difficile à contrôler avec les insecticides actuellement homologués lorsqu'il est bien caché à l'intérieur des crucifères), des interventions ont lieu pour lutter contre les altises, la mouche du chou, les pucerons, la punaise terne et les thrips. Ces traitements permettent de maintenir les populations d'insectes à des niveaux assez bas et acceptables.



## NERVATION NOIRE

La nervation noire est en progression dans certains champs de crucifères de Lanaudière et des Basses-Laurentides. On observe également la présence de cette maladie dans de nouveaux champs de crucifères de la région de la Capitale-Nationale. Les éclaboussures d'eau, le vent, les insectes et les ouvriers sont des facteurs importants responsables de la dissémination de la maladie. Des températures se situant entre 25 et 30 °C sont idéales pour la croissance de la bactérie causant la nervation noire; l'apparition des symptômes a alors lieu de 7 à 14 jours après l'infection. La stratégie de lutte préventive contre la nervation noire vous est présentée dans l'avertissement **No 11** du 14 juillet dernier à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru11.pdf>.

## SCLÉROTINIOSE (POURRITURE BLANCHE ou POURRITURE SCLÉROTIQUE)

On rapporte maintenant la présence de sclérotiniose dans des champs de crucifères des Basses-Laurentides et de la Capitale-Nationale.

Dans l'avertissement **No 13** du 28 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13cru11.pdf>), vous trouverez de l'information au sujet de cette maladie causée par un champignon de sol.

## FUSARIOSE VASCULAIRE

De nouveaux cas de fusariose vasculaire nous ont été signalés dans des champs de crucifères des Basses-Laurentides, Lanaudière et Montérégie-Ouest. Cette maladie est aussi occasionnée par un champignon présent dans le sol.

Pour obtenir des renseignements sur la fusariose vasculaire, vous pouvez consulter l'avertissement **No 11** du 14 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru11.pdf>).

## MILDIU ET TACHES ALTERNARIENNES

Le mildiou est en légère progression sur des choux de la région de la Capitale-Nationale et les taches alternariennes sont davantage présentes sur des crucifères de Lanaudière.

Lorsque nécessaire, il est possible de faire des traitements pour lutter contre le mildiou et les taches alternariennes affectant les crucifères. Le bulletin d'information **No 01** du 3 août dernier (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>) dresse la liste des fongicides homologués contre ces maladies dans les crucifères.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***



LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseuse crucifères  
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3  
Téléphone : 450 589-5781, poste 278 – Télécopieur : 450 589-7812  
Courriel : [melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – crucifères – 4 août 2011*

